



Avis de publicité

Occupation temporaire du domaine public pour la gestion d'un snack sur l'étang des Gours sur la commune des GOURS (Charente)

APPEL À CANDIDATURE

Réf : n°2026/01

Propos liminaires

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs économiques le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public de la Communauté de communes Cœur de Charente pour la gestion d'un snack à l'étang des Gours sur la commune des GOURS (Charente).

Les candidats sont informés que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.

Objet et conditions de l'appel à manifestation d'intérêt :

Objet de l'occupation	La Communauté de communes Cœur de Charente propose un local pour la tenue d'un snack à l'étang des Gours sur la commune des GOURS (Charente). Objet simplifié : Installation et exploitation d'un snack à l'étang des Gours sur la commune des GOURS (Charente).
Base de l'avis	Article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) Nomenclature : 55900000 – Services de vente au détail
Conditions particulières	1. Le local dédié au snack est situé à proximité de la plage et des sanitaires de l'étang des Gours. 2. Le snack s'installera dans les locaux du site et pourra demeurer sur site durant toute la saison estivale. 3. Les produits proposés à la vente seront de types petites restauration (frites, sandwichs, salades...), confiseries et boissons sans alcool ; la vente de boissons alcoolisées sera autorisée dans le cadre d'une licence 3 (boissons alcoolisées de 3^{ème} groupe prévu à l'article L3321-1 du code de la santé publique). 4. La vente au détail aura lieu pendant les horaires d'ouverture de l'étang des Gours durant les mois de juillet et août. 5. L'approvisionnement du snack en eau et électricité sera assuré par la Communauté de Communes. Les consommations seront répercutées sur l'occupant.
Durée de l'autorisation et redevance	La durée de l'autorisation d'occupation est de 3 ans, pour la période estivale de juillet et août. L'occupation donnera lieu au versement d'une redevance pour chaque saison estivale (2026/2027/2028) d'un montant minimum de 1 500.00 € (non négociable et non remboursable y compris en cas de mauvaises conditions météorologiques).

Organisation de l'appel à candidature :

Avis publié le : mercredi 4 mars 2026 Date limite de réception des dossiers : mardi 31 mars 2026 Analyse et sélection : avril/mai 2026 Validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de réception	
Composition du dossier de candidature	Les candidats intéressés doivent remettre leurs dossiers avant la date limite mentionnée ci-dessus. Les dossiers comportent : ✓ Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation, un CV, une présentation synthétique de la proposition (produits et prestations proposées). ✓ Une carte de commerçant non-sédentaire en cours de validité ou équivalent ; ✓ Une attestation d'assurance nécessaire à l'exercice de l'activité (garantie multirisque et perte d'exploitation, responsabilité civile) ; ✓ L'extrait K-bis du Registre du Commerce et des Sociétés, en cours de validité de moins de trois mois si le candidat est une société et/ou l'extrait d'immatriculation de la Chambre des métiers et de l'Artisanat ou les statuts de l'association et le certificat de dépôt en Préfecture si le candidat est une association ; ✓ Tous documents relatifs à ses références professionnelles, de nature à garantir sa capacité à pratiquer une activité de restauration dite « snack ».
Critères de sélection	Les dossiers seront analysés au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants : - La qualité technique de la proposition (qualité et diversité des produits et prestations proposées et intérêt esthétique) ; - La cohérence des prix avec le public de l'étang des Gours ; - Le montant de la redevance fixe proposée par le candidat par référence au montant minimum demandé ; - L'expérience et les références du candidat. La Communauté de Communes se réserve la possibilité de rencontrer les candidats dans le cadre d'une négociation.
Dépôt des dossiers	Les propositions pourront être remises au format papier : - Par voie postale ou sur place, à l'adresse suivante : Communauté de communes Cœur de Charente 10 route de Paris 16 560 TOURRIERS Ou au format dématérialisé via l'adresse de messagerie : cchupin@coeurdecharente.fr
Service à contacter pour tout renseignement	Pour tous renseignements complémentaires, les candidats sont invités à prendre contact avec Mme CHUPIN à cchupin@coeurdecharente.fr ou au 05.45.20.06.74 Le dossier complet est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.